



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRA MODANA
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 février 2016

L'an deux mil seize, le 03 février à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON, Président.

La convocation a été envoyée en date du 28 janvier 2016.

Présents : Laurence BILLARD, Géraldine BOTTE, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Sabine CHEVALLIER, Christian CHIALE, Christian FEY, Xavier LETT, Gilles MARGUERON, Jocelyne MARGUERON, Alain MARNEZY, Gérard MASOCH, Laurence PETINOT, Pascal POILANE, Jean-Claude RAFFIN, Chantal RATEL, René RATEL, Nicole SELTZER, Thierry THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Bernard DROT, Denis PASTEL.

Procurations : Denis PASTEL donne procuration à Jean-Claude RAFFIN.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 21

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu précédent**

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 02 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

❖ **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

- **Projet d'amendement**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les différentes étapes de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) et expose que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale doit être arrêté par le Préfet de Savoie avant le 31 mars 2016.

Il rappelle qu'à compter du 21 décembre 2015 (date de transmission par le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale -CDCI- de l'ensemble des délibérations portant avis sur le projet de SDCI de la Savoie des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI et syndicats mixtes concernés), la CDCI, qui sera réunie prochainement à plusieurs reprises, dispose d'un délai de 3 mois au cours

duquel elle pourra proposer des modifications du projet de schéma et adopter d'éventuels amendements à la majorité des deux tiers de ses membres.

Dans ces conditions, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe pour le territoire de la Communauté de communes Terra Modana, Monsieur le Président propose de rédiger un amendement au projet de SDCI à adresser à l'ensemble des membres de la CDCI.

Monsieur le Président donne lecture du projet d'amendement et demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'amendement au SDCI proposé en annexe de la présente délibération.

- Structuration du travail préparatoire – année 2016

Dans le cadre de la préparation du projet de fusion des structures intercommunales, Monsieur le Président présente à l'assemblée une méthode générale élaborée pour l'année 2016 avec pour objectifs :

- Accompagner les réflexions des élus pour leur permettre de se positionner en toute connaissance de cause,
- Structurer le travail des techniciens issus des différentes structures.

Les documents sont mis à disposition de l'ensemble des élus.

❖ **Administration**

- Tarifs RM Hiver 2016/2017 - station La Norma – Homologation des tarifs proposés

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président de la Communauté de communes Terra Modana, rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes de la Norma, autorité organisatrice, a confié à la SEM SOGENOR, via un traité d'affermage en date du 31 juillet 2012, l'exploitation du service public des remontées mécaniques, des équipements et aménagements destinés à la pratique de sports et de loisirs et des services accessoires qui contribuent à améliorer la fréquentation.

Il expose que la Communauté de communes Terra Modana s'est substituée à la Communauté de communes de la Norma en date du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Vice-président expose que conformément à la délégation de service public, les tarifs publics proposés par le délégataire pour la saison d'hiver 2016/2017 doivent faire l'objet d'une homologation par la Communauté de communes en sa qualité de délégant.

Il fait part également de la nécessité d'arrêter les dates d'ouverture du domaine skiable.

Monsieur le Vice-président présente les propositions adressées par la société SOGENOR et, après débat, propose de débattre sur les tarifs « Front de neige » lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Fixe** la période d'ouverture au public du domaine skiable du samedi 17 décembre 2016 au vendredi 14 avril 2017 soit 17 semaines d'exploitation ;
- **Expose** que les tarifs « Front de neige » seront à l'ordre du jour d'une prochaine séance ;

- **Homologue** les tarifs suivants (en euros TTC) pour la saison d'hiver 2016/2017 :

	Adulte	Enfant
Journée	29.00 €	24.00 €
1/2 Journée	23.00 €	19.00 €
6 jours	149.00 €	120.00 €

- Point Information Jeunesse - Convention d'attribution du label Information Jeunesse

Monsieur Pascal POILANE, Vice-président de la Communauté de communes Terra Modana, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'animation de la structure Information Jeunesse portée par les deux Communautés de communes sur les territoires de Terra Modana et Haute Maurienne Vanoise, le Conseil communautaire est invité à valider le projet de convention pour une durée de trois années qui a pour objet de définir les engagements des signataires (Etat, Communautés de communes, Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne, Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône Alpes) afin de développer l'information des jeunes et de déterminer les modalités d'attribution et d'utilisation du label Information Jeunesse.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet de convention.

- Rénovation de l'habitat – Mission d'accompagnement des ménages – année 2016

Monsieur François CHEMIN, Vice-président de la Communauté de communes Terra Modana délégué à la politique du logement et du cadre de vie, rappelle à l'assemblée que la convention de partenariat entre la Communauté de communes Terra Modana et l'association Habitat et Développement Isère-Savoie établie pour la période courant à compter du 1^{er} mai 2015 est arrivée à terme le 31 décembre 2015.

Il rappelle que ce service de proximité permet de développer des actions d'accompagnement auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets d'amélioration de l'habitat dans le cadre du parc privé existant.

Monsieur le Vice-président dresse le bilan des actions engagées par l'association dans le cadre de cette convention et propose à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de la convention pour l'année 2016 avec l'association SOLIHA Isère-Savoie.

Le projet de nouvelle convention reprend le programme d'actions proposé par l'association et les engagements des deux parties.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la poursuite de l'accompagnement des propriétaires privés dans le cadre de l'amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association SOLIHA Isère-Savoie.

❖ Personnel

- Emploi animation du Point Information Jeunesse – Projet d’augmentation du temps de travail

Monsieur Pascal POILANE, Vice-président de la Communauté de communes Terra Modana, expose à l’assemblée que dans le cadre de l’animation de la structure Information Jeunesse portée par les deux Communautés de communes sur les territoires de Terra Modana et Haute Maurienne Vanoise, le Conseil communautaire est invité à valider le projet d’augmentation du temps de travail de l’animatrice à 24 heures / semaine à compter du 1^{er} mars 2016 (17h30 actuellement).

Il rappelle que l’emploi est porté administrativement par la Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne et les charges correspondantes sont refacturées aux deux Communautés de communes (2/3 Terra Modana et 1/3 Haute Maurienne Vanoise).

Monsieur le Vice-président présente à l’assemblée une feuille de route présentant les missions dévolues à la Structure sur la période 2015/2018.

Monsieur le Président demande à l’assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **Valide** l’augmentation, à compter du 1^{er} mars 2016, du temps de travail de l’agent en charge de l’animation de la Structure (24 heures / semaine) ;
- **Maintient** les conditions de répartition du financement de la Structure par les deux Communautés de communes.

❖ Finances

- Budget principal, budgets annexes assainissement et remontées mécaniques
 - Présentation des comptes administratifs 2015
 - Projet d’affectation des résultats

Madame Laurence BILLARD, Vice-présidente de la Communauté de communes, présente à l’assemblée les projets de comptes administratifs 2015 du budget principal et du budget annexe « remontées mécaniques » de la Communauté de communes ainsi que des projets d’affectation des résultats pour l’année 2016.

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, présente le projet de compte administratif 2015 du budget annexe « assainissement » ainsi que le projet d’affectation des résultats pour l’année 2016.

Madame BILLARD expose que les comptes de gestion du trésorier municipal n’ayant pu être produits à ce jour, le vote des trois comptes administratifs 2015, l’approbation des comptes de gestion correspondants ainsi que l’affectation des résultats pour 2016 se feront lors de la séance du Conseil communautaire du mercredi 02 mars 2016.

- Ouverture anticipée de crédits – Investissements budget général 2016

Madame Laurence BILLARD, Vice-présidente de la Communauté de communes Terra Modana, rappelle à l’assemblée le projet porté par la collectivité d’extension de bâtiment au Pôle industriel du Fréjus à Modane. Elle indique que des études préalables dans les domaines juridique et technique doivent être menées durant l’année 2016 (ASADAC pour 2 940 euros HT et SAMOP pour 13 800 euros HT).

Dans ces conditions, préalablement au vote du budget primitif général 2016, elle sollicite le Conseil communautaire afin d'autoriser une ouverture anticipée de crédits en section Investissement à hauteur de 20 000 euros TTC afin de procéder au financement de ces études.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à ouvrir des crédits en section Investissement du Budget primitif général 2016 à hauteur de 20 000 euros TTC afin de financer les études susvisées.

2 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – PROJETS

- Contrat Espace Valléen Terra Modana / Haute Maurienne Vanoise
 - Programmation des actions 2016 et portage administratif / opérationnel entre les deux Communautés de communes

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président de la Communauté de communes Terra Modana et Président de la Commission Tourisme, expose à l'assemblée les travaux issus de la dernière réunion de la Commission Tourisme :

- Avancées de la procédure du Contrat Espace Valléen 2016-2020,
- Programmation des actions à mener en 2016 et budgets associés,
- Projet de portage opérationnel et administratif des actions entre les deux Communautés de communes Terra Modana et Haute Maurienne Vanoise.

Il indique à l'assemblée que les travaux de la Commission ont été synthétisés dans un document reprenant les actions à lancer en 2016, les budgets estimatifs par action ainsi que la désignation des chefs de file.

Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée l'incertitude pesant sur les délais d'approbation du plan d'actions du Contrat Espace Valléen et de sa maquette financière par les partenaires financiers des deux Communautés de communes. A ce titre, le montant et la nature des subventions sont indiqués à titre indicatif suite à un travail technique préalable réalisé avec les partenaires financiers en fin d'année 2015. La validation du plan d'actions du Contrat Espace Valléen et de la maquette financière devrait être effective en début d'été 2016.

Il indique également qu'il existe, pour certaines actions programmées en 2016, un lien réel avec les réflexions et études à mener également au cours de l'année 2016 dans le cadre de la procédure de fusion des intercommunalités.

Par ailleurs, les actions à lancer pour l'année 2016 s'appuient en grande partie sur la mobilisation des ressources humaines déjà présentes dans chaque collectivité et concernent des domaines à enjeu majeur tel que l'immobilier de loisirs.

Dans ces conditions, Monsieur le Vice-président demande au Conseil communautaire de valider le document de synthèse issu des propositions de la Commission tourisme.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le document de programmation des actions de l'année 2016 du Contrat Espace Valléen ;
- **Valide** la répartition entre les deux Communautés de communes en matière de portage opérationnel et administratif des actions ;

- **Valide** les budgets associés aux actions qui seront intégrés aux projets de dépenses/recettes dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de l'année 2016.
 - o Demande de financement emploi Chargée de missions

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président de la Communauté de communes Terra Modana, rappelle la stratégie de développement touristique élaborée conjointement avec la Communauté de communes de Haute Maurienne Vanoise. Il en rappelle les ambitions :

- réussir la structuration de la gouvernance touristique à l'échelle du nouveau territoire ;
- mettre en œuvre une politique de l'immobilier de loisirs innovante et ambitieuse à l'échelle de la destination qui devient alors un territoire d'expérimentation pour l'ensemble du massif des Alpes ;
- poursuivre la diversification touristique valorisant les ressources naturelles et culturelles du territoire ;
- accompagner la démarche de progrès de l'ensemble de la destination et de ses acteurs publics et privés ;
- se doter d'outils de pilotage du développement touristique, pérennes à cette nouvelle échelle.

Il précise que le plan d'actions 2016-2020 ainsi que la maquette financière correspondante sont en cours de finalisation mais que d'ores et déjà les actions prioritaires doivent être lancées.

Monsieur le Vice-président expose les besoins de l'Espace Valléen Haute Maurienne Vanoise Terra Modana en matière de pilotage et de coordination de la stratégie touristique.

Il explique qu'en attendant la fusion des intercommunalités, le portage de la stratégie touristique sera conduit de manière bicéphale et qu'il évoluera ensuite vers une répartition des missions entre les deux agents occupant la fonction « chef de projet Espace Valléen ».

Il présente le projet prévisionnel de répartition des missions.

Chef de projet 1	Chef de projet 2
Axe 1 - « Explorez-nous, découvrez-vous, profitez !... 100% plaisirs »	
Suivi des actions* des objectifs stratégiques « Eclatez-vous outdoor ! » et « Eclatez-vous indoor ! »	Suivi des actions* de l'objectif stratégique « Culturez-vous ! »
Axe 2 – « Laissez-vous faire, nous savons faire... 100% bienvenus »	
Suivi des actions* de l'objectif stratégique « Bienvenue chez nous ! Bienvenue chez vous ! »	Suivi des actions* de l'objectif stratégique « Se la rouler douce... »
Axe 3 – Chauds ! Les lits... 100% douilletts	
Suivi des actions* de cet axe en binôme	
Axe 4 – Un marketing intelligent... 100% gagnant	
Suivi des actions* de cet axe en binôme	
Axe 5 – Tous ensemble vers les sommets... 100% partenaires	
Suivi des actions* liées à la gouvernance touristique	

Animation du Comité de Pilotage	
Suivi des actions* liées à la saisonnalité Communication globale	Pilotage de l'évaluation globale Pilotage de l'observation et des opérations de veille / prospective Suivi administratif et financier global

*Le « suivi des actions » consiste à apporter un soutien en ingénierie aux maîtres d'ouvrage des actions, cette ingénierie pouvant revêtir plusieurs formes : participation aux réflexions de conception des actions, appui technique, expertise, appui au suivi administratif et financier des actions, cohérence avec la stratégie globale, appui en matière de communication locale et institutionnelle, appui au dispositif d'évaluation.

Il précise également qu'une somme de 3 000 € TTC sera dédiée aux actions de communication permettant de porter à connaissance le Contrat Espace Valléen ainsi que les actions menées dans ce cadre, durant les 3 premières années (2016 – 2018).

Le budget prévisionnel pluriannuel (3 ans : 2016, 2017, 2018) du pilotage de la stratégie touristique est le suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Chef de projet Espace Valléen	143 128 €	FEDER POIA 40% (3 ans)	58 451 €
Communication	3 000 €	FNADT CIMA 40% (2016)	19 484 €
		Région Auvergne Rhône-Alpes 40% (2017, 2018)	38 967 €
		Autofinancement 20%	29 226 €
TOTAL	146 128 €	TOTAL	146 128 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le mode opératoire retenu pour le pilotage de la stratégie touristique et la répartition des missions entre les deux chefs de projet « Espace Valléen » ;
- **Approuve** le budget prévisionnel affecté au pilotage de la stratégie touristique porté par la Communauté de communes Terra Modana pour les années 2016, 2017 et 2018 ;
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEDER POIA) pour un montant de 58 451 € soit 40 % du coût total TTC de l'opération, de l'Etat (FNADT CIMA) pour un montant de 19 484 € soit 40% du coût total TTC de l'opération pour l'année 2016 et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (Convention Stations Vallée) pour un montant de 38 967 € soit 40% du coût total TTC de l'opération pour les années 2017 et 2018 ;
 - Demande de financement DETR 2016
Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments intercommunaux : Maison cantonale, Pépinière d'entreprises « Forum Alpium » et gymnase des Terres Blanches

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Terra Modana est propriétaire de plusieurs bâtiments publics sur la Commune de Modane dont la Maison Cantonale, la pépinière d'entreprises « Forum Alpium » et le gymnase des Terres Blanches.

Il expose que dans la continuité des réflexions et travaux engagés au niveau de la piscine intercommunale de Modane en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, la collectivité souhaite poursuivre cette politique pour les autres bâtiments publics dont elle est propriétaire avec pour objectifs :

- La diminution des dépenses relatives au fonctionnement des bâtiments,
- L'amélioration du confort d'usage des équipements,
- L'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments publics du territoire.

Monsieur le Président présente le projet du programme des études et travaux à réaliser afin de répondre à ces objectifs.

Il propose de solliciter l'Etat afin de participer, dans le cadre du programme DETR 2016, au financement de cette opération.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments intercommunaux (Maison cantonale, Pépinière d'entreprises, gymnase) ;
- **Approuve** le coût prévisionnel du projet (études et travaux) pour un montant de 75 329 euros hors taxes ;
- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître une participation financière de l'Etat et un autofinancement de la collectivité ;
- **Demande** à la Préfecture de la Savoie, dans le cadre de la DETR 2016, la subvention de 11 299.35 euros HT correspondant à 15 % de la dépense subventionnable pour la réalisation de cette opération.

- Informations

Une information est donnée à l'assemblée concernant l'avancée des dossiers suivants :

- Programmation travaux piscine – année 2016

Les travaux relatifs à la création d'un SAS d'entrée et à la reprise des baies et façades ont débuté.

Les marchés ont été attribués aux sociétés suivantes :

- Lot 1 : menuiseries aluminium, vitrerie, bardage polycarbonate : marché attribué à la société GROLLA pour un montant de 213 301.15 euros HT
- Lot 2 : reprise des pieds de poteaux, bardage composite et bac acier : marché attribué à la société CMB pour un montant de 192 073.68 euros HT.

- Participation au projet départemental Très haut débit

Des courriers ont été échangés entre la Communauté de communes et le Département de la Savoie sollicitant ce dernier pour obtenir des précisions dans les domaines technique et financier (participation financière de la Communauté de communes, valorisation des réseaux de fibre optique appartenant à la Communauté de communes...).

La Communauté de communes reste en attente ces précisions avant de se positionner définitivement.

- Projet d'extension de bâtiment – Pôle industriel du Fréjus

Les études préalables relatives à la faisabilité du projet ont débuté.

Les prestataires mandatés par la Communauté de communes sont l'ASADAC pour la partie juridique, financière et fiscale et la société SAMOP pour le volet technique.

- Projet de schéma de mutualisation

Dans la continuité des rencontres qui ont eu lieu entre les services de la Communauté de communes et les représentants des sept communes, un document de synthèse sera adressé dans les meilleurs délais aux communes pour validation de leur part.

- Filière bois énergie

Une rencontre a eu lieu entre les représentants des Communautés de communes Haute Maurienne Vanoise, Terra Modana et Maurienne Galibier concernant la réalisation d'une étude relative à l'achat et à la rentabilité d'un anneau de détection des bois mitraillés à mettre en place au niveau du parc à bois des Oillettes.

Cette étude sous maîtrise d'ouvrage de la CCMG serait cofinancée par les trois structures intercommunales. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le lancement de l'étude et la répartition financière entre les trois structures soit une prise en charge à hauteur de 2 006 euros pour la CCTM.

Motion pour le maintien du Bureau Comptable et de Contrôle (B.C.C) de la SNCF sur Modane Fourneaux

Messieurs François CHEMIN et Jean-Claude RAFFIN exposent à l'assemblée l'annonce faite par la Direction régionale de la SNCF de la fermeture d'ici mai 2016 du Bureau Comptable et de Contrôle présent actuellement à Modane.

Ils rappellent le courrier du 7 mars 2014 de Madame la Directrice Régionale Rhône-Alpes de la SNCF indiquant qu'aucun projet à court terme de fermeture du Bureau Comptable et de Contrôle (B.C.C) de Modane établi sur la commune n'était prévu.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur un projet de motion pour le maintien de ce Bureau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Exprime** sa vive désapprobation au sujet de l'annonce de la fermeture du B.C.C tant du point de vue économique avec la suppression de 10 postes d'agents SNCF, du point de vue de l'aménagement du territoire avec la désertification économique organisée de la vallée que du point de vue de la confiance que peuvent mettre les collectivités dans la parole de la SNCF, reniée moins de 2 ans après réception du courrier du 7 mars 2014 ;
- **Demande** à la Directrice Régionale Rhône-Alpes de la SNCF de revenir sur cette décision prise sans concertation préalable des collectivités et des organismes en charge de la représentation du personnel.

- Informations diverses

Monsieur Christian CHIALE, Maire de Saint-André exprime sa surprise de voir apparaître sur la carte du territoire présente dans le journal Terra Modana les termes « aire d'adhésion du Parc de la Vanoise ».

Monsieur le Président prend note de la remarque et s'engage à faire le point avec le Responsable communication afin de rectifier le document.

Monsieur Gilles MARGUERON, Maire de Villarodin-Bourget réitère sa demande d'une réunion d'information sur la procédure de création de communes nouvelles.

Un bureau d'études sera sollicité et une date sera calée dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Christian SIMON

